

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 1 (1883)
Heft: [86]

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 12. Juni — Berne, le 12 Juin — Berna, li 12 Giugno

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel
Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce
Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 5. — Abonnements nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen.
Abonnement annuel Fr. 5. — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne.
Prezzo delle associazioni Fr. 5. — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

Handelsregister — Registre du Commerce — Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Es sind folgende Eintragungen gemacht worden: — Les inscriptions suivantes ont été faites: — Le iscrizioni seguenti furono fatte:

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1883. 11. April. Inhaber der Firma **Jakob Rusterholz** in Mühle-
stalden-Schönenberg ist Jakob Rusterholz von und in Schönenberg. Natur
des Geschäftes: Käse- und Spezereihandlung.

11. April. Inhaber der Firma **Rud. Schneider** in Dürnten ist Rudolf
Schneider von und in Dürnten. Natur des Geschäftes: Eisenwarenhandlung.

11. April. Inhaber der Firma **Heinrich Vontobel** in Dürnten ist
Heinrich Vontobel von Rütli, wohnhaft in Dürnten. Natur des Geschäftes:
Viehhandel. Geschäftslokal: Langacker.

11. April. Inhaber der Firma **Jakob Weber, Viehhändler** in Edikon-
Dürnten ist Jakob Weber von und in Dürnten.

11. April. Inhaber der Firma **J. J. Weber, Viehhändler** in Landen-
spiel-Dürnten ist Joh. Jakob Weber von Hinwil, wohnhaft in Dürnten.

11. April. Inhaber der Firma **Franz Widmer, Mühlenmacher** in
Obersteinmaur ist Franz Widmer von Unter-Siggenthal, Kt. Aargau, wohn-
haft in Steinmaur. Natur des Geschäftes: Mühlen- und Sägenbau, mech.
Werkstätte.

11. April. Inhaber der Firma **Johs. Müller** in Rykon-Iltnau ist Johannes
Müller von und in Iltnau. Natur des Geschäftes: Mehl- und Spezerei-
handlung, Cigarrenfabrikation.

11. April. Inhaber der Firma **Jacob Schächli** in Pfäffikon ist Jakob
Schächli von Meilen, wohnhaft in Pfäffikon. Natur des Geschäftes: Baum-
wollentuchfabrikation.

11. April. Inhaber der Firma **M. Schneider** in Riesbach ist Markus
Schneider von und in Riesbach. Natur des Geschäftes: Seidenfabrikation.
Geschäftslokal: Klausstraße 33.

11. April. Inhaber der Firma **R. Schwarzenbach** in Thalwil ist
Robert Schwarzenbach von und in Thalwil. Natur des Geschäftes: Käse-
Wein- und Spirituosenhandlung.

11. April. Jakob Spinner und Heinrich Spinner, beide von und in
Affoltern a./A., haben unter der Firma **Geb. Spinner** in Affoltern a./A.
eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1883 ihren
Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Müllerei.

11. April. Inhaber der Firma **Alfred Stucki** in Adliswil ist Alfred
Stucki von Dürnten, wohnhaft in Adliswil. Natur des Geschäftes: Lebens-
mittel, Galanteriewaaren-, Geschir- und Spirituosenhandlung.

11. April. Inhaber der Firma **Friedrich Wüthrich** in Mönchaltorf ist
Friedrich Wüthrich von Trub, Kt. Bern, wohnhaft in Mönchaltorf. Natur
des Geschäftes: Käse- und Butterfabrikation.

11. April. Inhaber der Firma **W^m Stulz** in Zürich ist Karl Wilhelm
Stulz von und in Hottingen. Natur des Geschäftes: Agenturen, Vertretung
fremder Häuser. Geschäftslokal: Hofstraße 39 (Hottingen).

11. April. Inhaber der Firma **E. Kiesling** in Zürich ist Erwin Kiesling
von Oppeln-Preußen, wohnhaft in Zürich. Natur des Geschäftes: Baumwoll-
abgang-Handel und Kunstbaumwolle-Fabrikation. Geschäftslokal: Augustiner-
hof 3.

11. April. Inhaber der Firma **Karl Waser, Küfermstr** in Zürich ist
Karl Waser von und in Zürich. Natur des Geschäftes: Weinhandlung.
Geschäftslokal: «Meiershof», Münsterstraße 14.

11. April. Inhaberin der Firma **Frau Keller-Pfenninger** in Uster ist
Barbara Keller, geb. Pfenninger, von Hagenbuch, wohnhaft in Uster, mit
Zustimmung ihres Ehemannes Joh. Jakob Keller. Natur des Geschäftes:
Delikatessenhandlung. Geschäftslokal: Bahnhofstraße.

11. April. Xaver Emil Barera von Verona, wohnhaft in Venedig,
Joseph Cigogna, Vincenz Fontanella und Hugo Visentini, sämtlich von
und in Venedig, haben unter der Firma **Rosa & Compagni** in Zürich eine
Kollektivgesellschaft eingegangen, welche schon vor 1883 bestund. Je zwei

Gesellschafter führen die verbindliche Unterschrift durch kollektive Zeich-
nung. Natur des Geschäftes: Spedition und Transit. Geschäftslokal:
Schützengasse 21. — Die Firma erteilt *Prokura* an Leopold Paternolli von
Venedig.

11. April. Inhaber der Firma **Jean Kunz** in Bäretswil ist Johannes
Kunz von und in Bäretswil. Natur des Geschäftes: Eisenwarenhandlung.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Biel.

1883. 12. April. Inhaber der Firma **Fritz Hubacher** in Biel ist
Herr Fritz Hubacher von Hindelbank, in Biel. Natur des Geschäfts: Chef
d'atelier de graveurs et guillocheurs im Neuquartier Nr. 39 in Biel.

12. April. Unter der Firma **Froidevaux & Pequignot** in Biel besteht
eine schon vor dem 1. Januar 1883 gegründete und in gleicher Weise
geführte Kollektivgesellschaft zwischen den Herren Adonis Froidevaux von
Noirmont und Jules Pequignot von Noirmont, beide in Biel wohnhaft.
Natur des Geschäfts: Chefs d'atelier pour monteurs de boites auf dem
Pasquart Nr. 104 in Biel.

12. April. Inhaber der Firma **H^r Thalmann** in Biel ist Herr Henri
Thalmann von Bellach, Kanton Solothurn, in Biel. Natur des Geschäfts:
Uhrenfabrikation an der Bahnhofstraße Nr. 67, in Biel.

Bureau Burgdorf.

12. April. Unter der Firma **Käseereigesellschaft Lyssach** hat sich
mit dem Sitze in Lyssach vor dem 1. Januar 1883 eine Aktiengesellschaft
gegründet zum Zwecke der bestmöglichen Verwerthung der Milch durch
Käse- und Butterbereitung, sei es durch den Betrieb dieses Geschäftes auf
eigene Rechnung oder durch Verkauf der Milch an einen Dritten zu eben
demselben Verwendungszweck. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 2. Mai
1881 festgestellt und am 31. August 1881 vom Regierungsrath des Kantons
Bern sanktionirt worden. — Die Gesellschaft hat ihre Verhandlungen mit
1. Mai 1881 begonnen. Die Dauer derselben ist unbestimmt. — Das
Anlagekapital beträgt **Fr. 20,000** und ist eingetheilt in 40 Aktien von je
Fr. 500. Die Aktien lauten auf den Namen. — Die Bekanntmachungen an
die Aktionäre geschehen durch Umbieten. — Die Geschäftsführung der
Gesellschaft liegt ob der Hauptversammlung und einem von derselben
jeweilen auf die Dauer eines Jahres zu wählenden Präsidenten und einem
Sekretär; ersterer kann auch das Amt eines Kassiers versehen. Namens
der Gesellschaft führen der Präsident und der Sekretär die verbindliche
Unterschrift durch kollektive Zeichnung. Präsident ist derral Jakob von
Ballmoos, Landwirth, und Sekretär Lehrer Dinkelmann, beide in Lyssach.

Bureau de Courtelary.

11 avril. MM. 1^{er} Fritz Thalmann, horloger; 2^e Jules Frédéric Jean-
neret, fabricant d'horlogerie, demeurant à St-Imier; 3^e et la maison d'hor-
logerie qui existe à la Chaux-de-Fonds sous la raison sociale Jules Calame-
Robert, agissant par ses deux seuls associés solidaires, qui sont MM. Jules
et Louis Calame-Colin, fabricants d'horlogerie, demeurant à la Chaux-de-
Fonds, ont formé entre eux, sous la raison de commerce **Thalmann
Jeanneret & C^e**, une société qui est en nom collectif à l'égard de
MM. Thalmann et Jeanneret, et en commandite seulement à l'égard de la
maison Jules Calame-Robert, de telle sorte que les deux premiers seront
indéfiniment responsables vis-à-vis des tiers, tandis que cette dernière ne
sera passible des pertes que jusqu'à concurrence de son apport dans la
société. Cet apport est de dix mille francs, qui a été versé et réalisé en
espèces dès avant ce jour. — La société a commencé ses opérations avant
le premier janvier dernier. La direction des affaires sociales et tous les
actes d'administration reviendront à M^r Thalmann, et, à défaut, à Monsieur
Jeanneret, qui auront tous deux la signature sociale. Le genre de com-

merce de la société consistera dans la fabrication et la vente des mouvements de montres, soit ébauches, finissages et mécanismes de remontoirs; ses affaires pourront aussi s'étendre à toute autre partie d'horlogerie et branche de commerce quelconque. Siège de la société St-Imier, à la Malatte.

12 avril. Sous la raison sociale **Caisse d'Epargne du District de Courtelary** il a été fondé en 1829 et dont les statuts ont été révisés en 1868 et partiellement en 1872, une société anonyme par actions, avec siège à Courtelary, ayant pour but d'encourager l'activité et l'économie en procurant aux habitants et ressortissants du district, et particulièrement à la classe ouvrière, les moyens de placer en toute sûreté leurs économies et d'en retirer les intérêts ou de les laisser cumuler. Les personnes non ressortissantes du district et qui n'y résident pas, peuvent aussi être admises à effectuer des dépôts. — La durée de la société n'est pas mentionnée dans les statuts. — Le capital social se compose de cent actions nominales et transmissibles par simple endossement. Tout transport d'action doit être transcrit sur l'état nominatif des actionnaires. Les sûretés qu'offre cet établissement sont: 1° Les cent actions dont mention ci-dessus, de cent livres suisses l'une, entièrement versées, soit en valeur actuelle quatorze mille quatre cent nonante-deux francs 83 centimes, et 2° le fonds de réserve qui s'élève, au 31 décembre 1882, à la somme de trois cent soixante mille huit cent sept francs 76 centimes; soit un total de *trois cent septante-cinq mille trois cents francs 59 centimes*. — La Caisse d'Epargne est administrée par une direction composée de neuf membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires et choisis parmi ces derniers. Ils sont nommés pour trois ans. Le renouvellement a lieu tous les ans par série de trois membres; ils sont immédiatement rééligibles. — Les membres actuels de la direction sont MM. Louis Liengme, ancien maire à Cormoret, président; Gustave Chopard, fabricant d'horlogerie à Sonvilier, vice-président; Adolphe Marchand, notaire à Renan; Charles Robert, maire à Villeret; Julien Rossel, maire à Tramelan-dessus; Henri Jules Bourquin, propriétaire à Sombeval; Daniel Emile Juillard, propriétaire à Tramelan-dessous; Emile Laager, propriétaire à la Heutte et Henri François Meyrat-Montandon, fabricant d'horlogerie à St-Imier. — Vis-à-vis des tiers, la société est représentée par un caissier-gérant qui possède seul la signature sociale. Il est nommé par l'assemblée générale des actionnaires. — Le caissier-gérant actuel est M^r Paul Tissot, de la Chaux-de-Fonds, à Courtelary. — L'assemblée générale se réunit au chef-lieu du district, sous la présidence de M^r le préfet. Les statuts ne prévoient aucun mode de publications, tant pour ce qui concerne les convocations que pour les publications qui intéressent la société. — Bureaux et siège de la société: Courtelary.

17 avril. Le chef de la maison **R. Adam-Fischer**, à Sonceboz, est M^r Rodolphe Adam allié Fischer, de Nieder-Wichtrach, à Sonceboz. Genre de commerce: Chapellerie, chaussures et aunages. Bureau: Sonceboz.

Bureau de Delémont.

11 avril. Le chef de la maison **J. Gerspacher**, établie à Delémont depuis le 6 avril 1883, est Joseph Gerspacher, originaire de Aeschi, canton de Soleure, domicilié à Delémont. Genre de commerce: Librairie et papeterie. Siège: Delémont.

23 avril. Le chef de la maison **Françoise Bourquin**, établie à Courtételle antérieurement au 1^{er} janvier 1883, est Françoise Bourquin, originaire de Courtételle, y domiciliée. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, étoffes. Siège: Courtételle.

Bureau Frutigen.

10. April. Inhaber der Firma **Louise Thönen, Negt.** in Frutigen ist Fräulein Louise Thönen, Davids Tochter, Negotiantin, von und in Frutigen.

11. April. Inhaber der Firma **Christian Müller, Negot.** in Adelboden ist Christian Müller allié Glauser, von Frutigen, Wirth und Negt. in Adelboden.

12. April. Inhaber der Firma **Jb. Mürner, Bäker** in Reichenbach ist Jakob Mürner allié Mürner, Bäcker und Negt., von und in Reichenbach.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes).

11 avril. Le chef de la maison **Ariste Aubry**, aux Emibois, est Ariste Aubry, de Muriaux, domicilié aux Emibois. Genre d'affaires: Commerce de bois. Cette maison est antérieure au 1^{er} janvier 1883.

12 avril. Le chef de la maison **Jobin frères**, aux Cerlatez, est Paul Jobin, de Saignelégier, domicilié aux Cerlatez. Genre de commerce: Fabrication de boîtes de montres en argent. Cette maison a une existence antérieure au 1^{er} janvier 1883.

12 avril. Le chef de la maison **Ed. Rubin**, aux Bois, est Edouard Rubin, de Reichenbach, domicilié aux Bois. Genre de commerce: Sellerie et tapisserie. Cette maison est antérieure au 1^{er} janvier 1883.

12 avril. Le chef de la maison **Victor Péquignot**, au Peupéguignot, est Victor Péquignot, du Noirmont, domicilié au Peupéguignot. Genre de commerce: Fabrication de boîtes de montres en argent. Commencé avant le 1^{er} janvier 1883.

12 avril. Sous la raison sociale **Société du poids public des Bois** il existe, avec siège aux Bois, une société anonyme fondée le 11 octobre 1879 et dont les statuts ont été sanctionnés par le Conseil exécutif du canton de Berne le 10 décembre même année. — Cette société a pour but de faciliter au public le pesage des animaux, des produits agricoles et généralement de tous les articles de gros volume. — Sa durée est fixée à vingt années à partir du 10 décembre 1879. — Le capital social est fixé à *neuf mille francs*, divisé en nonante actions de fr. 100 chacune. — Ces actions sont au porteur. — Les publications de la société sont faites au moyen de convocations envoyées au moins trois jours d'avance aux actionnaires. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par un comité d'administration composé de cinq membres et nommé par l'assemblée

générale des actionnaires. Le président et le secrétaire-caissier ont seuls et individuellement la signature pour tous les actes concernant les opérations de la société. Le comité se compose actuellement de MM. Victor Baume, président; Alphonse Lambert, secrétaire-caissier; Alexandre Gouvernon; Gustave Simonin; Marcel Barthoulot, tous domiciliés aux Bois. — Les bureaux de la société sont établis dans la maison du président, aux Bois.

Bureau Schloßwyl (Bezirk Konolfingen).

10. April. Inhaber der Firma **Jakob Wiedmer** in Münsingen ist Jakob Wiedmer von Heimiswyl, in Münsingen. Geschäft: Samen- und Dünger-handlung.

10. April. Inhaber der Firma **G^o. Depping** in Münsingen ist Hr. Gottlieb Depping von Mauraz, Kt. Waadt, wohnhaft in Münsingen. Geschäft: Holz-, Futter- und Strohhandlung.

10. April. Unter der Firma **Niklaus Marti** in Niederwichtach betreibt Hr. Niklaus Marti von Kirchdorf, wohnhaft in Niederwichtach, daselbst eine Gastwirthschaft nebst einer Bäckerei.

10. April. Unter dem Namen **Christian Bieri** in Zäziwyl betreibt Hr. Christian Bieri von Schangnau, wohnhaft in Zäziwyl, daselbst einen Schweine- und Viehhandel. — Christian Bieri erteilt *Prokura* seinem Knecht Jakob Bartschi von Sumiswald, wohnhaft in Zäziwyl.

10. April. Unter der Firma **Karl Beutler**, Käser und Milchkäufer in Aulennest, im Kurzenberg, betreibt Karl Beutler von Aeschlen, wohnhaft im Aulennest, Gemeinde Außerbirrmoos, daselbst die Käse- und Butterfabrikation.

10. April. Unter der Firma **Karl Häfliger** in Aeschlen bei Oberdiesbach betreibt Karl Häfliger von Signau, Käser und Milchkäufer in Aeschlen bei Oberdiesbach, daselbst die Käse- und Butterfabrikation.

10. April. Unter der Firma **Chr. Keller** in Otterbach betreibt Hr. Christian Keller von Oberthal, Käser und Milchkäufer in Otterbach, Kirchgemeinde Kurzenberg, die Käse- und Butterfabrikation.

10. April. Inhaber der Firma **Gottl. Hirsbrunner** in Münsingen ist Gottlieb Hirsbrunner von Sumiswald, in Münsingen. Geschäft: Großmetzgerei und Handel.

Bureau Trachselwald.

7. April. Jakob Eichenberger, Johannes Sohn, von Trub, angesessen im Goldbachschachen zu Lützelflüh, Hutmacher, und Christina Eichenberger geb. Iseli, Friedrichs Wittve, ebenfalls von Trub und wohnhaft im genannten Goldbachschachen, haben unter der schon seit vielen Jahren bestehenden Firma **Gehr. Eichenberger** mit Sitz im Goldbachschachen zu Lützelflüh eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche lange vor dem 1. Januar 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Hutfabrikation.

7. April. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **Jac. Schärer** im Wasen bei Sumiswald ist Hr. Jakob Schärer, Sohn des Hans Schärer, von Sumiswald, angesessen auf dem Wasen daselbst. Natur des Geschäfts: Tuch- und Spezereihandlung en détail.

Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friburgo

Bureau d'Estavayer (district de la Broye).

1883. 10. avril. Le chef de la maison **Léontine Torche**, à Estavayer, antérieure au 1^{er} janvier 1883, est Léontine née Torche, Veuve de Luc Torche, de Franex, domiciliée à Estavayer. Genre de commerce: Epicerie, mercerie. Rue d'Outre-Pont, n° 196.

10. avril. Le chef de la maison **Florence Papaux**, à Estavayer, commencée le 14 mars 1883, est Florence née Oberon, femme séparée de Christophe Papaux, de Treyvaux, district de la Sarine, domiciliée à Estavayer. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, charcuterie et étoffes. Rue Chavannes, n° 147.

10. avril. Le chef de la maison **Fidèle Amann**, à Estavayer, antérieure au 1^{er} janvier 1883, est Fidèle Amann, d'Aufen (Grand-Duché de Bade), domicilié à Estavayer. Genre de commerce: Marchand-tailleur. Rue d'Outre-Pont, n° 195.

10. avril. Le chef de la maison **J. Simonet**, à Estavayer, antérieure au 1^{er} janvier 1883, est Jean Simonet, de Charmey, district du Lac, domicilié à Estavayer. Genre de commerce: Laitier, marchand de fromages. Rue d'Outre-Pont, n° 193.

10. avril. Le chef de la maison **Stern Mariotte**, aux Erbogues, commune de Montagny-les-Monts, est Stern Mariotte, de Montagny-les-Monts, domiciliée aux Erbogues, commune de Montagny-les-Monts. (Maison fondée antérieurement au 1^{er} janvier 1883.) Genre de commerce: Meunerie, marchande de graine.

10. avril. Le chef de la maison **Rodolphe Pfeuti**, à Estavayer, antérieure au 1^{er} janvier 1883, est Rodolphe Pfeuti, de Guggisberg, canton de Berne, domicilié à Estavayer. Genre de commerce: Tuilier, marchand de bois.

10. avril. Le chef de la maison **Catherine Rollinet**, à Dompierre, antérieure au 1^{er} janvier 1883, est, ensuite de due autorisation, Catherine Rollinet née Audergon, femme de Pierre-Joseph, de et à Dompierre. Genre de commerce: Epicerie.

Bureau de Romont (district de la Glâne).

9. avril. Le chef de la maison **Alfred Conus**, à Siviriez, est Alfred Conus, de et au dit lieu. Genre de commerce: Epicerie, mercerie.

Kanton Schaffhausen — Canton de Schaffhouse — Cantone di Sciaffusa

1883. 10. April. Inhaber der Firma **H. Wüscher, Gerber** in Schaffhausen ist Heinrich Wüscher von Schaffhausen, wohnhaft in Schaffhausen. Natur des Geschäftes: Gerberei. Geschäftslokal: «z. Jungfrau», Unterstadt.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau St. Gallen.

1883. 12. April. Inhaber der Firma **A. Gull** in St. Gallen ist Andreas Gull von und in St. Gallen. Natur des Geschäfts: Gießerei. Geschäftslokal: Harfenberg.

12. April. Béatrice und Claudia Morel, beide von Wil und wohnhaft in St. Gallen, haben unter der Firma **E. Morel-Schiess** in St. Gallen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche schon vor dem 1. Januar 1883 bestanden hat. Natur des Geschäfts: Modehandlung. Geschäftslokal: Marktplatz 17.

12. April. Die Firma **August Becker** in St. Gallen, eingetragen im Handelsregister am 29. März 1883, ist eine Filiale der Firma **August Becker** in Genf, eingetragen in dem Handelsregister des Kantons Genf am 31. März 1883.

Bureau Uznach (Bezirk See).

10. April. Unter der Firma **Leih- u. Sparkasse Eschenbach** gründete sich im Jahre 1876 mit dem Sitz in Eschenbach, ohne Festsetzung einer bestimmten Zeitdauer, eine Aktiengesellschaft, deren Zweck die Besorgung eines Leih- und Sparkassengeschäftes ist. Die Gesellschaftsstatuten sind am 2. April 1876 festgestellt worden. Das Gesellschaftskapital besteht in **Fr. 24,000**, eingetheilt in 120 vollständig einbezahlte Aktien von je Fr. 200. Die Aktien lauten auf den Inhaber. Die Bekanntmachung an die Aktionäre, resp. deren Zusammenberufung zu einer Versammlung geschieht auf dem Zirkularwege. Für die Bekanntmachungen an das Publikum ist kein besonderes Organ festgesetzt. Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen geschieht durch den Kassier derselben, welcher die verbindliche Unterschrift führt, mit der Beschränkung jedoch, daß Aktien, Obligationen, Sparkassenhefte und andere wichtigere Aktenstücke auch noch vom Präsidenten der Verwaltung zu unterzeichnen sind, bei dessen Verhinderung aber durch den Vizepräsidenten, welche gewählt werden aus den fünf Mitgliedern des Verwaltungsrathes auf die Dauer von drei Jahren. Die Prüfung der Jahresrechnungen hat zu geschehen durch wenigstens zwei Revisoren, welche ebenfalls auf drei Jahre ernannt werden. Präsident der Verwaltung ist gegenwärtig Vinzenz Anton Oertig in Bürg, Gmde. Eschenbach, und Vizepräsident Melchior Ramensperger in der Lättengaß, Gde. Eschenbach, und Kassier Vinzenz Schmuki im Dorf Eschenbach, alle von Eschenbach.

11. April. Inhaber der Firma **Jos. Vettiger, Ziegeleibesitzer in Schmerikon** ist Joseph Vettiger von Goldingen, wohnhaft in Schmerikon. Natur des Geschäfts: Kalk- und Ziegelbrennerei.

11. April. Inhaber der Firma **Johann Röllin** in Uznach ist Johann Röllin von Neuheim, Kt. Zug, wohnhaft in Uznach. Natur des Geschäfts: Tuche, Manufaktur, Mercerie, Modewaaren und Damenkonfektion.

11. April. Inhaber der Firma **Lorenz Helbling** in Rapperswil ist Lorenz Helbling von Rapperswil, wohnhaft in Rapperswil. Natur des Geschäfts: Papierhandlung, Buchbinderei und Accidenzdruckerei.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1883. 9. April. Inhaber der Firma **Johann Christian Arpagaus** in Peiden ist Johann Christian Arpagaus von und in Peiden. Natur des Geschäfts: Kolonialwaaren.

10. April. Stephan Niggli und Nicolaus Vernier, beide von und in Grösch, haben unter der Firma **Niggli & Vernier** in Grösch eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 20. März 1882 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Mehl- und Spezereihandlung.

10. April. Inhaber der Firma **Johann Roffler** in Furna ist Johann Roffler von und in Furna. Natur des Geschäfts: Gastwirthschaft, Spezerei und Mehlhandlung. Geschäftslokal: Gasthaus Bellevue bei der Kirche.

10. April. Inhaber der Firma **Andreas Bärtsch** in Furna ist Andreas Bärtsch von und in Furna. Natur des Geschäfts: Gastwirthschaft und Spezereihandlung. Geschäftslokal: Bei der Kirche.

11. April. Antonio Willy di Jante e Barbara Givanolli di Soglio, ambedue domiciliati in Soglio, hanno costituito sotto la firma **Pensione Givanolli (A Willy)** in Soglio una società in nome collettivo, che ha incominciata prima del 1° Gennaio 1883. Il socio Antonio Willy è solo autorizzato a rappresentare la società. Genere del commercio: Hôtel e Pensione. Locale: Hôtel e Pensione Givanolli.

12. April. Inhaber der Firma **Johann Michel** in Ponte ist Johann Michel von Davos, wohnhaft in Ponte. Natur des Geschäfts: Gasthaus. Geschäftslokal: Zum Steinbock.

12. April. Inhaber der Firma **Christoph Gadola** in Disentis ist Christoph Gadola von Schlans, wohnhaft in Disentis. Natur des Geschäfts: Eisenhandlung.

12. April. Inhaber der Firma **Condrau zur Krone** in Disentis ist seit vor 1. Januar 1883 Joseph Decurtins-Condrau von und in Disentis. Natur des Geschäfts: Hôtel und Pension.

12. April. Inhaber der Firma **J. Züst** in Grösch ist Jacob Züst von und in Grösch. Natur des Geschäfts: Ellenwaaren-, Geschirr- und Schuhhandlung.

12. April. Inhaberin der Firma **Georg Hartmann** in Schiers ist seit vor 1. Januar 1883 Maria Hartmann von und in Schiers. Natur des Geschäfts: Mehl- und Viktualienhandlung.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Bezirk Kutm.

1883. 10. April. Inhaber der Firma **J. R. Bauhofer** in Reinach ist Johann Rudolf Bauhofer von und in Reinach. Natur des Geschäfts: Cigarrenfabrikation und Fabrikation baumwollener Tücher.

11. April. Unter der Firma **Spar- & Leihkasse Menziken** hat sich im Jahre 1874 eine Aktiengesellschaft gegründet mit dem Sitz in Menziken, zu dem Zwecke, unfruchtbar liegende Gelder in Verkehr zu bringen und gegen genügende Sicherheit zu mäßigen Bedingungen Darlehen zu geben. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 1. Februar 1874 festgestellt und ist gestützt auf dieselben die Anstalt am 23. Juli 1874 vom h. Regierungsrathe des Kantons Aargau als juristische Person anerkannt worden. — Die Gesellschaft wurde auf unbestimmte Zeit geschlossen. — Das Aktienkapital der Gesellschaft besteht aus **zweihunderttausend Franken** (Fr. 200,000), eingetheilt in zweitausend Aktien von je einhundert Franken. — Die Aktien lauten zur einen Hälfte auf Namen und zur andern Hälfte auf den Inhaber. — Die Bekanntmachungen erfolgen mit rechtsverbindlicher Wirkung für die Aktionäre durch zweimalige Publikation im «Wynenthaler Blatt» und dem «Aargauischen Tagblatt». — Die Aktionärversammlung wählt eine Direktion von sieben Mitgliedern und zwei Ersatzmännern, sowie zwei Revisoren. Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen steht dem von der Direktion gewählten Geschäftsführer zu, welcher Namens der Gesellschaft die verbindliche Unterschrift führt. Geschäftsführer ist Jakob Leutwiler von Reinach, wohnhaft in Menziken. Geschäftslokal: Unterdorf Nr. 14.

Bezirk Laufenburg.

10. April. Inhaber der Firma **Wilhelm Bollag** in Laufenburg ist Wilhelm Bollag von Endingen, wohnhaft in Laufenburg. Natur des Geschäfts: Viehhandel.

10. April. Inhaber der Firma **Joh. Hürter, Lederhdlung** in Laufenburg ist Johann Hürter von Mörz (Rheinpreußen), wohnhaft in Laufenburg. Natur des Geschäfts: Lederhandlung. Geschäftslokal: Marktstraße Nr. 159.

Bezirk Zofingen.

9. April. Johann Conrad Bühler von Wattwil, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Béziers (Frankreich), Traugott Bühler von Wattwil, wohnhaft in Béziers, und Otto Meister von Zürich, wohnhaft in Béziers, haben unter der Firma **J. C. Bühler** in Béziers, mit *Entrepôt* in Aarburg, eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Weinhandlung en gros. — Die Firma J. C. Bühler ertheilt *Prokura* an Gustav Braun von Wyl, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Aarburg.

Kanton Thurgau — Canton de Thurgovie — Cantone di Turgovia

1883. 11. April. **Berichtigung.** Die Firma Jacob Züllig in Salmsach, publizirt im Handelsamtsblatt Nr. 41 vom 24. März lt. Js., heißt nicht *Jacob Züllig-Züllig*, sondern einfach **Jacob Züllig** in Salmsach.

Handelsregisterbureau Frauenfeld.

10. März. Unter der Firma **Consumverein Grüneck** bildete sich im August 1872 mit dem Sitz in Grüneck bei Müllheim eine Aktiengesellschaft, welche den Ein- und Verkauf guter, billiger Lebensmittel und Spezereiwaren zum Zwecke hat. Sub 28. August 1872 wurden die Vereinsstatuten festgestellt und am 12. Mai 1879 revidirt. Die Dauer des Vereins ist nicht beschränkt. Das Vereinsvermögen besteht aus dem Aktienkapital von **Fr. 3250**, eingetheilt in 13 Aktien von je Fr. 250 und einem Reservefond von Fr. 2450. — Die Aktien lauten auf den Inhaber. Die Bekanntmachungen erfolgen durch zweimalige Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatte mit rechtsverbindlicher Wirkung für die Aktionäre. Nach Außen üben die Vertretung des Vereins der von der Generalversammlung aus der Mitte der Verwaltung gewählte Präsident und der vom Verwaltungsrathe bestimmte Aktuar des Vereins. Dieselben führen Namens des Vereins die rechtsverbindliche Unterschrift durch Einzelzeichnung. Präsident des Vereins ist J. Halter-Häberlin von Waldwies bei Hosenruck, wohnhaft in Grüneck und Aktuar J. Stutz von Schongau, wohnhaft in Müllheim. Geschäftslokal: Verkaufsdepot der Weberei Grüneck in Grüneck.

11. April. Jakob Fischer und Georg Fischer, beide von und in Oberhäusern, haben unter der Firma **Geb. Fischer** in Oberhäusern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Haferhandlung. Geschäftslokal: Oberhäusern bei Romanshorn.

11. April. Inhaber der Firma **S. Ullmann** in Mammern ist S. Ullmann von Eschenz, wohnhaft in Mammern. Natur des Geschäfts: Cigarren, Rauchtabak und Schreibmaterialien.

11. April. Inhaber der Firma **J. Hafner** in Baumühle, Roggweil, ist Josef Hafner von Wittenbach, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Roggweil. Natur des Geschäfts: Hafermehlfabrikation. — Die Firma J. Hafner in Baumühle ertheilt *Prokura* an Josef Hafner, Sohn, von Wittenbach, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Roggweil.

11. April. Inhaber der Firma **Chr. Jenni Käser** in Affeltrangen ist schon seit vor dem 1. Januar 1883 Christian Jenni von Bowyl, Amt Signau, Kanton Bern, wohnhaft in Affeltrangen. Natur des Geschäfts: Käserei.

11. April. Inhaber der Firma **Alois Müller** in Emmishofen ist Alois Müller von und in Emmishofen. Natur des Geschäfts: Pyrotechnische Anstalt, Kunstfeuerwerkerei, welche seit 1840 besteht.

11. April. Frau Waldburga Kinkelin und Jakob Mathäus Kinkelin, beide von und in Romanshorn, haben unter der Firma **J. M. Kinkelin** in Romanshorn eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Manufakturen, Spezereien, Spedition, Vertretungen. — Die Firma J. M. Kinkelin in Romanshorn ertheilt *Prokura* an Remig Stemmer von Romanshorn.

11. April. Inhaber der Firma **Friedrich Sollberger** in Englishofen ist Friedrich Sollberger von Wynigen, Kanton Bern, wohnhaft in Englishofen. Natur des Geschäfts: Käserei.

11. April. Inhaber der Firma **J. Ul. Müller** in Zihlschlacht ist J. Ul. Müller von und in Zihlschlacht. Natur des Geschäfts: Weißwaaren.

11. April. Unter der Firma **Mechanische Stikerei Thundorf** hat sich 1875 eine Aktiengesellschaft gegründet mit dem Sitze und Gerichtsstand Thundorf, welche den Zweck hat, durch angestellte Arbeiter auf Bestellung hin Stickereiarbeiten ausfertigen zu lassen und diese gegen Arbeitslohn an die Besteller abzugeben. Die Gesellschaftsstatuten sind datirt vom 22. März 1875. Die Zeitdauer ist unbestimmt. Das Gesellschaftskapital besteht aus **82,000 Fr.**, eingetheilt in 164 Aktien von je fünfhundert Franken, welches vollständig einbezahlt ist. Die Aktien lauten ausschließlich auf den Namen und dürfen nur mit Zustimmung der Aktiengesellschaft auf andere Namen übertragen werden. Die Einladung zu Aktionärsversammlungen geschieht schriftlich. Die Vertretung der Gesellschaft, resp. die Geschäftsbesorgung nach Innen und Außen ist einer Direktionskommission von drei Mitgliedern übertragen, z. Zeit: J. Schönholzer, Präsident; J. J. Rietmann, Aktuar, und H. Traber, Kassier, sämtlich wohnhaft in Thundorf; diese führen Namens der Gesellschaft die verbindliche Unterschrift kollektiv.

11. April. Unter der Firma **Giesserei & Fabrik landw. Maschinen in Konstanz** mit dem Sitze in Konstanz hat sich am 2. Juli 1880 eine Aktiengesellschaft gegründet, welche auf den Bestimmungen des deutschen Handelsgesetzbuches beruht, soweit die Statuten nicht Abänderungen oder weitere Ausführungen desselben enthalten. Die Statuten sind am 2. Juli 1880 festgesetzt worden. Zweck der Gesellschaft ist die Anfertigung von Gußwaaren, Maschinen, Maschinenteilen und Geräthen aller Art. Errichtung beziehungsweise Erwerbung von Anlagen und Einrichtungen zur Erreichung dieses Zweckes. Die Gesellschaft hat ihren Sitz und Gerichtsstand in Konstanz. Die Gesellschaft hat sich ursprünglich mit einem Aktienkapital von 120,000 R.-Mark, eingetheilt in 300 Aktien à 400 R.-Mark, auf den Inhaber lautend, konstituiert, jedoch dieses Aktienkapital mit Beschluß der Generalversammlung vom 28. Mai 1881 auf 1000 Stück Aktien à 400 R.-Mark erhöht. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Die Bekanntmachungen erfolgen mit rechtsverbindlicher Wirkung für die Aktionäre durch einmalige Einrückung in die Konstanzer Zeitung. Die Vertretung der Gesellschaft wird ausgeübt durch einen vom Aufsichtsrathe in einem notariellen Akte gewählten Vorstand (Direktion), welcher aus mindestens zwei Mitgliedern bestehen muß. Der Vorstand führt Namens der Gesellschaft die verbindliche Unterschrift durch kollektive Zeichnung. Mitglieder des Vorstandes — Direktion — sind: Max Stromeyer und Hermann Schuppißer, beide wohnhaft in Konstanz. In der Person des Georg Meyer ist ein Prokurist bestellt, welcher gemeinschaftlich mit einem Vorstandsmitgliede die kollektive Unterschrift der Firma zeichnet. Die obenbeschriebene Gesellschaft hat zur Ausübung ihres Zweckes: Anfertigung von Gußwaaren, Maschinen, Maschinenteilen und Geräthen aller Art in Steckborn, Kanton Thurgau, Werkstätten errichtet, welche durch den Vorstand und seine Organe von Konstanz aus geleitet werden. Die Gesellschaft nimmt bezüglich dieser Werkstätten sowohl in polizeilicher, wie civilrechtlicher Beziehung, insbesondere bezüglich Streitigkeiten zwischen Arbeitgeber und Arbeitern Recht bei den einschlägigen schweizerischen Behörden und Gerichten.

12. April. F. Dahm senior, von und in Zürich, H. Dahm und O. Widmer, beide von und wohnhaft in Güttingen, haben unter der Firma **Dahm & Widmer** in Güttingen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1868 begonnen hat. Natur des Geschäftes: Türkisch-rothgarnfärberei. Etablissements in Güttingen und Egnach. Bureau in Güttingen. — Die Firma Dahm & Widmer in Güttingen ertheilt *Prokura* an F. Dahm, Sohn, in Güttingen.

12. April. Inhaber der Firma **Reinh. Brutschin** in Kreuzlingen ist Reinhard Brutschin von und in Kreuzlingen. Natur des Geschäftes: Messerwaaren- und Zeugschmied-Artikel-Handlung.

12. April. Peter Beer von Trub und Ulrich Tuchschnied von Wetzikon-Thundorf, beide wohnhaft in Romanshorn, haben unter der Firma **Beer & Tuchschnied** in Romanshorn eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche schon vor 1883 bestanden hat. Natur des Geschäftes: Käse-Export. Geschäftslokal: Sternstraße.

13. April. Inhaber der Firma **Conrad Zingg** in Happersweil ist Conrad Zingg von und in Happersweil, Nr. 17. Natur des Geschäftes: Getreidehandlung.

13. April. Inhaber der Firma **J. Strähl** in Guntershausen ist Jakob Strähl, Müller, von und in Guntershausen, Nr. 10. Natur des Geschäftes: Mülerei.

Kanton Tessin — Canton du Tessin — Cantone del Ticino

Ufficio di Bellinzona.

1883. 7 Aprile. Proprietario della ditta **Pietro Mantelli**, in Bellinzona, è Pietro Mantelli, di Bellinzona, ivi domiciliato. Ditta anteriore al 1° Gennaio 1883.

9 Aprile. Proprietario della ditta **Ghidoni Alessandro**, in Arbedo, è Ghidoni Alessandro, di Arbedo, ivi domiciliato. Ditta anteriore al 1° Gennaio 1883.

11 Aprile. Il capo della casa **Sorelle Molo**, in Bellinzona, è Agostina Lotti Molo, di e domiciliata in Bellinzona. Ditta anteriore al 1° Gennaio 1883.

12 Aprile. Proprietario della ditta **Lepori Giuseppe**, in Bellinzona, è Lepori Giuseppe, di Lopagno, domiciliato in Bellinzona. Ditta anteriore al 1° Gennaio 1883. Genere di commercio: Calzolaria.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Aigle.

1883. 10 avril. Jules-Marius et Paul-Auguste Jaquerod, d'Ormont-dessus, domiciliés à Aigle, ont constitué, antérieurement au premier janvier 1883, une société en nom collectif, sous la raison sociale **Jaquerod frères**. Son siège est à Aigle. Chacun des associés a la signature sociale. Genere de commerce: Entreprise de bâtiments, commerce de bois. Bureau: Avenue des Ormonts.

(Fortsetzung auf Seite 689.)

10 avril. Sous la raison sociale **P^e Pichard et C^e**, une société en nom collectif a été fondée à Aigle, le 1^{er} janvier 1860, entre: 1^o David-Philippe Pichard allié Roud, d'Ormont-dessus, domicilié à Aigle; 2^o Adolphe Roud allié Testuz, d'Ollon, domicilié à Villeneuve; 3^o Henri Greyloz allié Saussaz, d'Ollon, y domicilié. Ce dernier, actuellement décédé, a été remplacé par ses trois enfants Paul, François et Jules Greyloz. Paul Greyloz représente seul l'hoirie d'Henri Greyloz-Saussaz. Pour tous les actes concernant la société, chaque associé a séparément la capacité de contracter et d'administrer avec la raison sociale. Philippe Pichard est spécialement chargé de la direction de l'établissement et de la tenue de la comptabilité. Genere de commerce: Brasserie, bière en fûts et en bouteilles. Bureaux: Près la gare à Aigle.

11 avril. Alfred Huber allié Scherrer, d'Echallens, domicilié à Aigle, fait inscrire qu'il est le chef de la maison **A. Huber-Scherrer**, à Aigle. Genere de commerce: Bois de service et de construction et scierie. Bureau: Usine de la Raisse.

11 avril. Vincent Amiguet, d'Ollon, domicilié à Chesières rière la dite commune, fait inscrire qu'il est le chef de la maison **V. Amiguet**, à Chesières. Genere de commerce: Propriétaire et teneur de l'Hôtel Chamosaires à Chesières.

11 avril. Sous la dénomination de **Société de Patinage d'Aigle** il a été fondé, par statuts notariés Morerod, le 10 avril 1883, une société anonyme dont le siège est à Aigle. Elle a pour objet l'exploitation, sous la surveillance de la municipalité d'Aigle, d'une place soit étant à patiner, lieu dit En Péchaud rière Aigle. Elle succède à l'ancienne société fondée dans le même but et constituée par acte authentique du 10 octobre 1881, reçu par le même notaire. La durée en est fixée à 15 ans à partir du 1^{er} janvier 1881. — Le capital social est de *deux mille deux cents francs*, divisé en deux cent vingt actions nominatives de dix francs chacune, entièrement souscrites et libérées. — La société est administrée par un comité d'administration composé de 7 membres, renouvelable chaque année et rééligibles. — La société est valablement représentée et engagée par les signatures collectives du président et du secrétaire de la société. — Le président est Gustave Colomb et le secrétaire Alexis Dulex, les deux domiciliés à Aigle. — Les assemblées générales sont convoquées par cartes adressées à chaque actionnaire. Quant aux publications émanant de la société, elles seront faites par insertions dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.

11 avril. Le chef de la maison **F^e Lenoir**, à Aigle, est François Lenoir allié Borloz, de Villeneuve et Rossinières, domicilié à Aigle. Genere de commerce: Marchand de chevaux. Bureau: Rue de la Gare.

Bureau d'Avenches.

9 avril. Le chef de la maison de commerce **Mélanie Doleires**, à Avenches, est Mélanie fille de Charles Doleires, de et à Avenches. Genere de commerce: Chaussures.

9 avril. Le chef de la maison de commerce **Jules Doleires mar^d de chevaux**, à Avenches, est Jules Doleires allié Bessat, du dit lieu, son domicile. Genere de commerce: Commerce de chevaux et détail.

10 avril. Le chef de la maison de commerce **Henri Bessard**, à Bellerive-Sallavaux, est Henri Bessard, des mêmes lieu et domicile. Genere de commerce: Auberge et commerce de vins.

13 avril. Le chef de la maison de commerce **L^e N. Failloubaz**, à Vallamond-dessus, est Louis Nicolas Failloubaz, des dits lieu et domicile, député au Grand Conseil. Genere de commerce: Vins en gros.

13 avril. Le chef de la maison de commerce **H^e Willième**, à Sallavaux-Bellerive, est Henri Willième, des mêmes lieu et domicile. Genere de commerce: Commerce d'épicerie.

13 avril. Le chef de la maison de commerce **L. J. Delley**, à Donatyre, est Louis Joseph Delley, de Delley, Fribourg, domicilié à Donatyre. Genere de commerce: Commerce d'épicerie.

13 avril. Le chef de la maison de commerce **Frédéric S^e Gavillet**, à Sallavaux-Bellerive, est Frédéric Samuel dit Fritz Gavillet, de Peney-le-Jorat, jardinier, à Sallavaux. Genere de commerce: Commerce de graines potagères et arbres fruitiers.

Bureau de Cossonay.

9 avril. Sous la raison sociale **Fromagerie de Gollion** il a été fondé, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, une association ayant son siège à Gollion, qui a pour but la fabrication du beurre et du fromage et la vente du lait. Sa durée est illimitée. — Les statuts ne contiennent aucune disposition exonérant les associés de la responsabilité des engagements de la société. Ils ne contiennent non plus aucune disposition sur l'admission de nouveaux membres, ni sur la sortie des membres de l'association. — Les frais et dépenses de l'association se répartissent entre les associés, chaque année, dans la proportion du lait apporté par chacun d'eux à la société. — L'association est administrée par un comité de cinq membres, nommé annuellement par l'assemblée générale, savoir: Un président, un boursier, un secrétaire et deux autres membres. Le comité actuel est composé de Jules Monachon, président; Victor Viret, boursier; Louis Chenaux, secrétaire, et Justin Chanel et William Berner, autres membres, tous à Gollion.

10 avril. Jeanne née Chappuis veuve de Jacques-François Chanson, de Moiry, y domiciliée, fait inscrire qu'elle est le chef de la maison **Veuve Chanson-Chappuis**, à Moiry. Genere de commerce: Epicerie, mercerie et tabacs.

Bureau de Grandson.

9 avril. Le chef de la maison **Fritz Hausmann**, à Concise, est Marie née Boudry, femme séparée de biens de Fritz Hausmann, à Concise. Cette raison remonte au 4 décembre 1880. Genere de commerce: Boucherie.

9 avril. Le chef de la maison **Jacob Winkelmann**, aux Tuileries de Grandson, est Jacob Winkelmann, de Siselen, au canton de Berne, domicilié aux Tuileries de Grandson. Genere de commerce: Marchand de bétail.

(Voir page 689.)

9 avril. Le chef de la maison **Ul. Heuby**, à Grandson, est Ulysse Heuby, de Treiten, au canton de Berne, domicilié à Grandson. Genre de commerce: Boulangerie.

9 avril. Le chef de la maison **J. Leuenberger**, à Grandson, est Jean Leuenberger, de Melchnau, canton de Berne, domicilié à Grandson. Genre de commerce: Boulangerie, pâtisserie.

9 avril. Le chef de la maison **Veuve Roulet-Thibaud**, à Concise, est Pauline née Thibaud, veuve de Victor Roulet, d'Echichens, domiciliée à Concise. Genre de commerce: Epicerie, verrerie et poterie.

9 avril. Le chef de la maison **Virgile Bornand**, à Sainte-Croix, est Virgile Bornand, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de pièces à musique en tous genres.

9 avril. Le chef de la maison **Florian Cellier**, à Provence, est Florian Cellier, de Nods, canton de Berne, domicilié à Provence. Genre de commerce: Aunage, mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **A. Campiche**, à Ste-Croix, est Ami Campiche, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Marchand de détail.

9 avril. Le chef de la maison **Paul Golay**, à Ste-Croix, est Paul Golay, du Chenit, domicilié à Sainte-Croix. Genre de commerce: Boulangerie, charcuterie, épicerie, faïence.

9 avril. Le chef de la maison **Eugène Paillard boucher**, à Sainte-Croix, est Eugène Paillard, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Boucherie, charcuterie.

9 avril. Le chef de la maison **F. Hofer**, à Sainte-Croix, est Fritz Hofer, de Munigkofen, canton de Soleure, domicilié à Ste-Croix. Genre de commerce: Boulangerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **Eugène Jaccard-Jaccard**, à Sainte-Croix, est Eugène Jaccard allié Jaccard, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **Rod. Buchmann**, à Grandson, est Rodolphe Buchmann, de Dürnten, canton de Zurich, domicilié à Grandson. Genre de commerce: Marchand-tailleur.

9 avril. Le chef de la maison **Eug. Jaccard-Bornand**, à Ste-Croix, est Eugène Jaccard allié Bornand, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Chaussures, mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **A. Bornand Meylan**, à Sainte-Croix, est Ami Bornand allié Meylan, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de pièces à musique.

9 avril. Le chef de la maison **Charles Mutrux**, à Sainte-Croix, est Charles Mutrux, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Boulangerie, farines et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **Jules Rothlisberger**, à Fontaines, est Jules Rothlisberger, de Langnau, canton de Berne, domicilié à Fontaines. Genre de commerce: Meunerie.

9 avril. Le chef de la maison **U. Jaccard-Campiche**, à Ste-Croix, est Ulysse Jaccard allié Campiche, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Vins, liqueurs, bière et fromage.

9 avril. Le chef de la maison **Edouard Jaccard**, à Ste-Croix, est Edouard Jaccard, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de pièces à musique.

9 avril. Le chef de la maison **Jules Jaccard fondeur**, à Ste-Croix, est Jules Jaccard, fondeur, de Ste-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Serrurerie et fonderie.

9 avril. Le chef de la maison **L' Addor Lador**, à Ste-Croix, est Louis Addor allié Lador, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Chaussure, épicerie et mercerie.

9 avril. Le chef de la maison **A. Jaccard-Jh.**, à Ste-Croix, est Auguste Jaccard allié Joseph, de Sainte-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de pièces à musique.

9 avril. Le chef de la maison **C. Junod-Gaillard**, à Ste-Croix, est César Junod allié Gaillard, de Ste-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Chaussure, mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **Auguste Cuendet ferblantier**, à Ste-Croix, est Auguste Cuendet, de Ste-Croix, y domicilié. Genre de commerce: Ferblanterie.

9 avril. Le chef de la maison **F. Junod-Cuendet**, à la Sagne près Ste-Croix, est Félix Junod-Cuendet, de Sainte-Croix, domicilié à la Sagne près Ste-Croix. Genre de commerce: Boîtes à musique.

9 avril. Le chef de la maison **H^{rs} Margot Jaccard**, à l'Auberson près Ste-Croix, est Henri Margot allié Jaccard, de Ste-Croix, domicilié à l'Auberson. Genre de commerce: Epicerie, mercerie et fournitures d'horlogerie.

9 avril. Ami feu Samuel Jaccard, Ami feu Auguste Jaccard et Henri Jaques, les trois de Ste-Croix, domiciliés à l'Auberson, ont constitué, sous la raison sociale **A. Jaccard et C^{ie}**, une société en nom collectif, dont le siège est à l'Auberson près Ste-Croix et qui a commencé le 1^{er} janvier 1883. Chacun des associés a la signature sociale. Genre de commerce: Horlogerie et claviers pour cartels.

9 avril. Jules Martin, Paul Martin et Louis Martin, les trois de Ste-Croix, domiciliés à l'Auberson, ont constitué, sous la raison sociale **Martin frères**, une société en nom collectif, dont le siège est à l'Auberson près Ste-Croix et qui a commencé le 1^{er} septembre 1871. Chacun des associés a la signature sociale. Genre de commerce: Fabrique de pièces à musique, draperie, mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **J^r Reymond-Martin**, à l'Auberson, est Julien Reymond allié Martin, de Vaulion, domicilié à l'Auberson près Ste-Croix. Genre de commerce: Epicerie.

9 avril. Henri Jaccard et ses fils Arnold, Emile et Arthur Jaccard, les quatre de Ste-Croix, y domiciliés, ont constitué, sous la raison sociale **Henri Jaccard et fils**, une société en nom collectif, dont le siège est à

Sainte-Croix et qui a commencé avant le 1^{er} janvier 1883. Chacun des associés a la signature sociale. Genre de commerce: Fabrication et vente d'horlogerie.

9 avril. Le chef de la maison **V^{ve} C^{line} Rossat**, à Bonvillars, est Caroline née Grandguillaume, veuve de Charles Rossat, de Bonvillars et Grandson, domiciliée à Bonvillars. Genre de commerce: Epicerie, mercerie et tabac.

9 avril. Le chef de la maison **Fr^r Grandguillaume**, à Concise, est François Grandguillaume, de Grandson, domicilié à Concise. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, bois de chauffage et de construction; gypse.

9 avril. Le chef de la maison **A. Guignard-Rognon**, à Onnens, est Agathe née Rognon, de Vaulion, domiciliée à Onnens, qui exerce sa profession indépendamment de son mari Henri Louis Guignard, dépositaire postal au même lieu, avec l'autorisation expresse de celui-ci. Genre de commerce: Laines, cotons, mercerie et épicerie.

9 avril. Le chef de la maison **Alfred Delay**, à Provence, est Alfred Delay, de Provence, y domicilié. Genre de commerce: Boulangerie, charcuterie et épicerie.

Bureau de Lausanne.

Rectification. Extrait n° 644. Suisse Occidentale et Simplon. Le directeur de l'exploitation et de la construction est M. Victor Chéronnet; comme tel il a la signature sociale, dans les limites qui sont fixées par la convention intervenue entre lui et la Compagnie en date du 24 novembre 1875.

11 avril. Le chef de la maison **F. Perroud Successeur de Veuve Munier**, à Lausanne, est Frédéric Perroud, de Fleurier (Neuchâtel) et Buchillon (Vaud), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Denrées coloniales et graines fourragères. Magasin: Rue Neuve, 2.

11 avril. Le chef de la maison **Gustave Jordan fils**, à Lausanne, est Gustave Jordan fils, d'Ormont-dessus, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Distillateur-liquoriste, fabrique de vermouth. Magasin: Rue Neuve, n° 7.

11 avril. Sous la raison **Société des Usines de Vevey et Montreux, produits alimentaires**, et **Swiss Milk and Food Company** pour ses affaires en Angleterre et dans les pays de langue anglaise, il a été fondé par statuts reçus L. Chappuis, notaire à Lausanne, le 23 juillet 1880 et approuvés le 30 juillet dit par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, une société anonyme dont le siège est à Lausanne et ayant pour but: la fabrication, l'achat et la vente des produits alimentaires, ainsi que toutes les opérations y relatives et plus spécialement la fabrication du lait condensé, avec ou sans sucre, ou conservé de toute autre manière. — La durée de la société est de 20 ans, à partir du 30 août 1879. — Le capital social est de *un million de francs*, représenté par 2000 actions de cinq cents francs chacune. Le capital versé à ce jour est de sept cent quinze mille francs. Les actions sont au porteur. — Les statuts ne prévoient aucune forme à suivre pour les publications émanant de la société.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres qui sont actuellement MM. Arthur Warnéry, à St-Prex, président; Julien Dubochet, banquier à Montreux, vice-président; Julien Chavannes, banquier à Lausanne, secrétaire; Adolphe Schlieper, à La Tour-de-Peilz; docteur Edwin Klebs, à Zurich; Louis Muret, à Morges. Le 7^e membre sera nommé ultérieurement. — Pour la marche générale et courante des affaires, le conseil d'administration transmet une partie de ses pouvoirs à deux ou trois de ses membres, délégués pour le représenter. Les deux administrateurs délégués, sont actuellement MM. Warnéry et Schlieper qui ont tous deux la signature sociale. — Le conseil d'administration donne des pouvoirs déterminés à un directeur commercial et à un directeur technique. — Le directeur commercial est M. Jean Henri Hoffmann, à Montreux. La place du directeur technique est actuellement vacante. Le directeur commercial a aussi la signature sociale.

12 avril. Le chef de la maison **I. Weibel**, à Lausanne, est Isaac Weibel, de Niederbipp (Berne), domicilié à Lausanne. Genre d'affaires: Ferblanterie, plomberie et zinc, appareillage pour eau et gaz. Atelier et bureau: Rue Martharay, 50.

12 avril. Jules Perrin et ses fils Joseph et François Perrin, de Lausanne, domiciliés à Ouchy sous Lausanne, ont constitué, sous la raison **J^{rs} Perrin & fils**, une société en nom collectif, qui a commencé le 1^{er} janvier 1881. Le siège social est à Lausanne-Ouchy. Genre d'affaires: Entreprise des services du camionnage et des omnibus de la Suisse Occidentale et du Simplon. Voituriers, commerce de combustibles et fabrique de chaux. Bureaux: Gare du Flon, Gare S. O. S. et Ouchy.

12 avril. La société en nom collectif **Dubois-Renou & fils**, à Lausanne, fondée en 1835, se compose actuellement de six enfants héritiers de défunt Louis Dubois-Buvelot, qui sont Fanny née Dubois veuve de César Campart, de Lausanne; Georges Dubois, avocat, de Mauraz; Marie née Dubois femme d'Henri Isler, de Zurich; Laure, Henri et Jean Dubois, de Mauraz, tous domiciliés à Lausanne, à l'exception de M^{lle} Laure Dubois, actuellement en Irlande. Henri et Jean Dubois ont seuls la signature sociale. Genre d'affaires: Banque, change, recouvrements, expéditions, pour tous pays et gérance d'immeubles. Bureaux et entrepôts: Place St-François, n° 14.

12 avril. Le chef de la maison **Jos. Häring**, à Lausanne, est Joseph Häring, d'Aesch (Bâle-Campagne), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Boucherie. Rue St-Pierre, 18.

12 avril. Le chef de la maison **H. Stierlin**, à Lausanne, est Henri Stierlin, d'Ober-Urdorf (Zurich), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Café-brasserie. Café de la Banque. Rue St-Pierre.

Bureau de Morges.

10 avril. Le chef de la maison **A. Soutter**, à Morges, est Adolphe Soutter, de Morges, y domicilié. Genre de commerce: Pharmacie. Grande Rue, n° 69.

Bureau de Moudon.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de la Fromagerie de Brenles** il a été formé, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, une association entre divers propriétaires d'immeubles habitant la commune de Brenles. Les statuts, révisés le 8 avril 1883, contiennent les dispositions suivantes: Le siège de l'association est à Brenles. Sa durée est illimitée. Cette association a pour but l'exploitation d'une fromagerie et laiterie au moyen de la vente ou de la fabrication du lait produit par les vaches appartenant aux sociétaires. Toute personne peut entrer dans l'association en payant sa part au fonds social. L'admission est prononcée par l'assemblée générale qui fixe la finance à payer. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association sans avoir préalablement payé sa part des dettes de l'exercice courant. Le sociétaire sortant perdra tous ses droits au fonds social. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle. Les dettes sont uniquement garanties par les biens de l'association. Le fonds social se compose d'un immeuble situé à Brenles, construit en commun, évalué à fr. 2000, et du mobilier taxé fr. 800, soit un total de fr. 2800. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires, ayant chacun une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des sociétaires, sauf pour la révision des statuts, où la majorité des deux tiers est nécessaire. L'association est administrée par un comité composé d'un président, d'un caissier, d'un secrétaire et d'un autre membre, nommés annuellement et rééligibles. Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. Le président actuel est Jules Corthésy; le secrétaire Emile Corthésy, de Brenles, y domiciliés.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de la mécanique et scierie de Brenles** il a été formé, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, une association entre divers propriétaires d'immeubles habitant la commune de Brenles. Les statuts, révisés le 8 avril 1883, contiennent les dispositions suivantes: Le siège de l'association est à Brenles. Sa durée est illimitée. Cette association a pour but l'exploitation d'une machine à battre le blé et d'une scierie. Toute personne peut entrer dans l'association en payant sa part au fonds social. L'admission est prononcée par l'assemblée générale qui fixe la finance à payer. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association sans avoir préalablement payé sa part des dettes de l'exercice courant et des dettes sociales. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle. Les dettes sont uniquement garanties par les biens de l'association. Le fonds social se compose d'un immeuble situé à Brenles, construit en commun, évalué à la somme de huit mille francs. Les dettes de l'association consistent en divers titres s'élevant ensemble en capitaux à la somme de neuf mille trois cent trente-trois francs. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires ayant chacun une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants, sauf pour la révision des statuts, où la majorité des deux tiers des sociétaires est nécessaire. L'association est administrée par un comité composé d'un président, d'un caissier, d'un secrétaire et de deux autres membres, nommés annuellement et rééligibles. Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. Le président actuel est Pierre Pichonnet; le secrétaire Jules Blanc, les deux à Brenles.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de la fromagerie et laiterie d'Oulens sur Lucens** il a été formé, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, une association entre divers propriétaires d'immeubles habitant la commune d'Oulens. Les statuts, révisés le 30 mars 1883, contiennent les dispositions suivantes: Le siège de l'association est à Oulens. Sa durée est illimitée. Cette association a pour but l'exploitation d'une fromagerie et laiterie au moyen de la vente ou de la fabrication du lait produit par les vaches appartenant aux sociétaires. Toute personne peut entrer dans l'association en payant sa part au fonds social. L'admission est prononcée par l'assemblée générale qui fixe la finance à payer. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association, sans avoir préalablement payé la somme de cent francs et sa part des dettes de l'exercice courant. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle. Les dettes sont uniquement garanties par les biens de l'association. Le fonds social se compose d'un immeuble situé à Oulens, construit en commun, évalué à fr. 3000, et du mobilier taxé fr. 300, soit un total de fr. 3300. Les dettes de l'association consistent en un titre du capital de seize cents francs. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires ayant chacun une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants, sauf pour la révision des statuts, où la majorité des deux tiers des sociétaires est nécessaire. L'association est administrée par un comité composé d'un président, d'un caissier et d'un secrétaire et de deux autres membres, nommés annuellement et rééligibles. Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. Le président actuel est François Rey; le secrétaire Louis Rey, les deux d'Oulens, y domiciliés.

9 avril. Sous la raison sociale **Société du Battoir à grains de Bussy** il a été formé, en 1846, une association entre divers propriétaires d'immeubles du cercle de Moudon. Les statuts, révisés le 17 mars 1883, contiennent les dispositions suivantes: Le siège de l'association est à Bussy. Sa durée est illimitée. Cette association a pour but l'exploitation d'une machine à battre le blé. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association sans avoir préalablement payé sa part des dettes. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle. Les dettes sont uniquement garanties par les biens de l'association. Le fonds social se compose de l'immeuble et meubles que possède l'association en Foulaverney, aux Thoules et autres lieux aux territoires de Bussy et de Moudon. Les dettes de l'association consistent en deux titres hypothécaires s'élevant ensemble en capitaux à la somme de dix-sept mille et quarante-quatre francs. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires, ayant chacun une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue de l'ensemble des sociétaires. L'association est administrée par une commission composée d'un président, d'un secrétaire et d'un autre membre, nommés annuellement et rééligibles. La signature sociale est conférée aux trois membres de la commission administrative, laquelle a seule le droit d'engager l'association. Les membres actuels de la commission sont: Jean-Louis Jossevel, président; Jean-Daniel Jossevel, membre, et Samuel Briod, secrétaire; les deux premiers de Bussy, y domiciliés, et le troisième de Forel, domicilié à Granges-Verney près Moudon.

9 avril. Daniel feu Claude Buttet, de Ferlens, domicilié à Dompierre sur Lucens, déclare qu'il exerce au dit Dompierre, sous la raison **Daniel Buttet**, un commerce d'épicerie et tabacs.

Bureau de Nyon.

9 avril. Le chef de la maison **F^{re} Paccaud**, à Coppet, est François Paccaud, de Prévonnep, district de Moudon, domicilié à Coppet. Genre de commerce: Entrepreneur de bâtiments.

9 avril. Le chef de la maison **John Longchamp**, à Tannay, est Joseph Etienne dit John Longchamp, de Tannay, y domicilié. Genre de commerce: Marchand-tailleur.

9 avril. Le chef de la maison **Veuve Olivier-Vulliez**, à Crans, est Anne Louise née Vulliez, veuve de Henri Olivier, de Crans, Eysins et La Sarraz, domiciliée à Crans. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, quincaillerie.

10 avril. Le chef de la maison **Charbon**, à Nyon, est Joseph Marie Charbon, de Vailly, Haute-Savoie, domicilié à Nyon. Genre de commerce: Entrepreneur. Bureau: Place du Port.

10 avril. Le chef de la maison **Moisy F.**, à Promenthoux, commune de Prangins, est Justin Marius Moisy, d'origine française, domicilié à Promenthoux. Genre de commerce: Manufacture de caisses pour l'exportation et commerce de bois.

10 avril. La maison **Moisy F.**, à Promenthoux, a donné *procuration* à Paul Auguste Joseph Moisy, d'origine française, domicilié à Promenthoux, par acte reçu Dufour, notaire, le 23 octobre 1882.

11 avril. Sous la dénomination de **Société de Fromagerie de Chésereux** il a été fondé à Chésereux, par statuts du 4 janvier 1862, approuvés par le Conseil d'Etat le 4 février suivant, une société ayant pour but l'emploi et la manipulation du lait de vache. — La société décide chaque année si le lait sera vendu ou fabriqué. Toute personne habitant la commune de Chésereux ou son territoire et même d'autres communes environnantes peut en être reçue. — Chaque sociétaire peut se retirer de la société moyennant le paiement préalable de ses contributions annuelles. Ne sera plus considéré comme membre de la société, le sociétaire qui n'aura pas porté de lait à la fromagerie durant deux années consécutives. — Les charges et bénéfices de la société sont répartis chaque année entre tous les sociétaires proportionnellement au lait apporté par chacun d'eux. — La société est administrée par une commission de trois membres nommés par l'assemblée générale annuelle de la société, à la majorité absolue des membres présents au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour de scrutin; cette commission est choisie parmi les membres de la société. — La convocation de l'assemblée générale a lieu par avis verbal adressé à chaque sociétaire vingt-quatre heures à l'avance, sauf en cas d'urgence reconnue. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par la commission, actuellement composée de Jules Perrier Bailly, président, Amédée Gervais, caissier, et Jules Louis Guibert, secrétaire; la signature collective des membres de cette commission oblige la société.

11 avril. Sous la raison sociale **Société de fromagerie et de laiterie de Commugny** il a été fondé, le 14 mars 1881, une société anonyme ayant son siège à Commugny, dans le but d'exploiter une fromagerie et une laiterie au village de Commugny, entre les actionnaires et les divers propriétaires de vaches habitant le village prénommé, selon les prescriptions renfermées dans l'acte statutaire, lequel a été approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 22 mars 1881. — Le capital social est de *cinq mille francs*, divisé en cent actions de cinquante francs chacune, dont cinquante-six ont été émises et entièrement libérées. Les actions sont nominatives. — La société est conclue pour un temps illimité. La société est représentée vis-à-vis des tiers, par un comité de trois membres et un secrétaire-caissier, nommés par l'assemblée générale parmi les actionnaires. Ce comité se compose de MM. John Decré, président, Jean Louis Hermenjat, Jean Louis Blazer et Louis Polencet, secrétaire-caissier. Le président et le secrétaire-caissier obligent la société par leur signature collective. Les convocations se font par cartes personnelles.

11 avril. Le chef de la maison **Florentin Arbez**, à Bois d'Amont (France), est Pierre Florentin feu Marc Louis Joseph Arbez, de Bois d'Amont et y domicilié. Genre d'affaires: Commerce d'épicerie, fabrication et vente de cabinets d'horloger, caisses à fruits, boîtes à cirage carrées et ovales. Commerce datant de plusieurs années et établi sur territoire suisse, en ce qui concerne l'épicerie.

11 avril. Le chef de la maison **A. Amat**, à Saint-Cergues, est Aricie Eulalie Marie Modeste Ferret veuve de Justin Amat, de St-Pons (Hérault), domiciliée à St-Cergues. Genre de commerce: Pension d'étrangers appelée l'Observatoire.

11 avril. Samuel François et Jules Marc Bosson, frères, les deux de Bassins, y domiciliés, ont constitué à Bassins, sous la raison sociale **François et Jules Bosson frères**, une société en nom collectif, commencée antérieurement au 1^{er} janvier 1883. Genre de commerce: Commerce de bois.

11 avril. Julie Marguerite née Grobet femme de Louis Henri Desvignes, de Genollier, y domiciliée, fait inscrire qu'elle est le chef de la maison **Julie Desvignes**, à Genollier, et qu'elle exerce indépendamment de son mari et avec l'autorisation expresse de celui-ci, un commerce d'épicerie et mercerie et vente de pain.

11 avril. Le chef de la maison **Augustine Desvignes Prod'hom**, à Genollier, est Marie Augustine née Prod'hom veuve de Jean Louis Desvignes, de Genollier, y domiciliée. Genre de commerce: Epicerie et mercerie.

11 avril. Sous la dénomination de **Société de Fromagerie et de Laiterie de Trélex** il a été fondé, par statuts du 30 novembre 1878, une société ayant pour but l'exploitation d'une fromagerie et d'une laiterie au village de Trélex entre les actionnaires de cette société et les divers propriétaires de vaches habitant la commune, selon les prescriptions d'un règlement approuvé par le Conseil d'Etat, le 18 avril 1879. Son siège est à Trélex. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de *trois mille et cinq cents francs*, divisé en soixante-et-dix actions de cinquante francs chacune, nominatives et entièrement souscrites et libérées. La société est administrée et représentée vis-à-vis des tiers par un comité de trois membres nommés

chaque année par l'assemblée générale. Ce comité nomme son caissier, il nomme aussi un secrétaire pris hors de son sein. La signature collective des membres de ce comité et du secrétaire oblige la société. La convocation de l'assemblée générale a lieu par lettres. L'assemblée générale décide chaque année, quinze jours avant la St-Denis (neuf octobre), s'il lui convient de recevoir le lait qui serait offert par des personnes non actionnaires. Elle décide également de l'emploi du lait, entr'autres s'il doit être vendu à un fromager ou s'il doit être converti en fromage, beurre ou autres matières pour le compte des participants, suivant la quantité par eux fournie. Les membres actuels du comité d'administration sont: Alfred Morax, président; J^e Félix, caissier; Ami Galé; Albert Bossey, secrétaire, tous à Trélex.

11 avril. Le chef de la maison **A. Patru**, à Mies, est Aline Patru, de Carouge, canton de Genève, domiciliée à Mies. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, tabacs.

11 avril. Le chef de la maison **C. Emile Bousset**, à Bois d'Amont, est Claude Emile Bousset, de Bois d'Amont, France, et y domicilié. Genre de commerce: Epicerie et tabacs. Magasin au Bois d'Amont, Suisse.

11 avril. Le chef de la maison **Vital Cretin**, à Bois d'Amont, est Vital dit Gros Pierre Cretin, de Bois d'Amont, France et y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, tabacs, liqueurs. Magasin au Bois d'Amont, Suisse.

11 avril. Le chef de la maison **Joseph Gaydon**, à Nyon, est François Joseph Gaydon, de Morzine, Haute-Savoie, domicilié à Nyon. Genre de commerce: Entrepreneur. Bureau: Rue St-Jean.

11 avril. Le chef de la maison **Louis Samuel Joly**, à Gingins, est Louis Samuel Joly, de Gingins, y domicilié. Genre de commerce: Entrepreneur.

11 avril. Le chef de la maison **Jules Caillat**, à Gland, est Jules François Caillat, de Tartegnins, domicilié à Gland. Genre de commerce: Boulangerie, épicerie, mercerie, tabacs.

Bureau d'Orbe.

9 avril. Le chef de la maison **Charles Marchand**, à Juriens, est Charles Marchand, de Bofflens, domicilié à Juriens. Genre de commerce: Lait, beurre, fromage, porcs.

10 avril. Le chef de la maison **Jules Rogivue**, à Orbe, est Jules Rogivue, d'Essertes, domicilié à Orbe. Genre de commerce: Articles de sellerie.

Bureau d'Oron-la-Ville.

9 avril. Sous la raison sociale **Fromagerie du Chaminaux** il a été fondé une association dont le siège est à Ecoteaux et qui a pour but la mise en commun du lait des vaches des associés, pour sa fabrication en fromage, beurre et autres produits, ou sa vente en nature. La société a été fondée en 1865. Les règlements actuels sont du 7 avril 1883. La durée de la société est illimitée. La société peut admettre de nouveaux sociétaires. L'admission de chaque nouveau membre est prononcée à la majorité des trois quarts des membres qui composent la société; il est soumis au paiement d'une somme de 300 fr. Le sociétaire qui veut se retirer de l'association doit en prévenir le président au moins trois mois à l'avance et perd tous ses droits à l'actif et passif de l'association. Les apports des sociétaires sont un bâtiment, le terrain et ustensiles indivis servant à l'exploitation de la fromagerie. La société est administrée par l'assemblée générale des membres et d'un comité composé de cinq membres plus un secrétaire. Le président et le secrétaire du comité ont seuls la signature au nom de la société, ils la représentent vis-à-vis des tiers. Les bénéfices et pertes de l'association se répartissent à prorata des sociétaires. — Le président du comité est Jean Samuel Beroud, à Maraçon. — Le secrétaire du comité est Louis Stuby, à Ecoteaux.

9 avril. Le chef de la maison **Jérôme Combaz**, à Montpreveyres, est Jérôme Combaz, de Monthovon, domicilié à Montpreveyres. Genre de commerce: Laitier, produits du lait.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de fromagerie ou laiterie des Cullayes** il a été fondé une association, dont le siège est aux Cullayes et qui a pour but la mise en commun du lait des vaches des associés, pour sa fabrication en beurre, fromage, etc., ou sa vente en nature. La société a été fondée le 29 juillet 1882. Les règlements actuels de la société sont en date du 15 mars 1883. La durée de la société est illimitée. La société peut recevoir de nouveaux membres fondateurs, moyennant la majorité des sociétaires, et devront payer une finance d'entrée de quarante francs. Le membre fondateur qui se retirera de l'association volontairement perdra tous ses droits et paiera une finance de cinquante francs en faveur des membres fondateurs. Les apports des sociétaires sont un bâtiment, le terrain et ustensiles indivis servant à l'exploitation de la fromagerie. La société est dirigée par l'assemblée générale des membres et par un comité de trois membres, dont un président, un secrétaire et un caissier. Le président et le secrétaire du comité ont seuls la signature sociale, ils représentent aussi la société vis-à-vis des tiers. — Les bénéfices et pertes de la société se répartissent à proportion des apports des sociétaires. — Le président du comité est Pierre-Louis Emery, aux Cullayes. Le secrétaire du comité est Charles Daniel Emery, aux Cullayes.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de laiterie de Monnéaz** il a été fondé une association, dont le siège est à Monnéaz et qui a pour but d'augmenter réciproquement le produit des vaches des associés. La société a été fondée le 9 avril 1883; les règlements actuels datent de la même époque, sa durée est pour le terme de cinq ans. La société peut recevoir de nouveaux fondateurs moyennant le paiement d'une finance d'entrée proportionnelle à l'actif de la société. Le membre fondateur qui se retirera de l'association volontairement perdra tous ses droits, soit sa part comme associé au profit de la société. Les apports des sociétaires sont un bâtiment, le terrain et ustensiles indivis servant à l'exploitation de la fromagerie. La société est dirigée par l'assemblée générale des membres et par un comité de trois membres, un président, un secrétaire et un caissier. Le président et le secrétaire du comité ont seuls la signature sociale; ils représentent aussi la société vis-à-vis des tiers. Les bénéfices

et pertes de la société se répartissent à proportion des apports des sociétaires. — Le président du comité est J. Félix, à Palézieux. — Le secrétaire du comité est Frédéric Dufey, à Palézieux.

9 avril. Les frères Frédéric et Célestin Allasia, de Varzo, Italie, domiciliés à Mézières, ont constitué à Mézières, sous la raison sociale **Allasias frères**, une société en nom collectif commencée ce jour, 9 avril 1883. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, étoffes et fer.

9 avril. Sous la raison sociale **Société de la fromagerie des Thioleyres** il a été fondé une association, dont le siège est aux Thioleyres et qui a pour but la mise en commun du lait des vaches des associés pour sa fabrication en fromage, beurre et autres produits ou sa vente en nature. La société a été fondée le 19 mai 1855. Les règlements actuels sont en date du 6 mars 1880. La durée de la société est illimitée. Les règlements ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 10 août 1880. La société a la faculté de recevoir de nouveaux membres; mais pour qu'une pareille démarche puisse être acceptée, il faut une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des membres présents. Tout sociétaire qui voudra se retirer de l'association, devra en prévenir le président de la société, par écrit, au moins trois mois à l'avance et sera tenu à céder ses droits à la société sans aucune rétribution. Les apports des sociétaires sont un bâtiment, meubles et ustensiles possédés en commun, servant à l'exploitation de l'établissement. La société est administrée: a. Par l'assemblée qui est composée de tous les sociétaires; b. par un comité composé de cinq membres. Le président et le secrétaire du comité ont seuls la signature sociale; ils représentent la société vis-à-vis des tiers. — L'actif et le passif de la société se répartissent par égales portions entre tous les membres effectifs de la société. — Le président du comité est Louis Monnoud, aux Thioleyres. — Le secrétaire du comité est Fred: Chappuis, aux Tavernes.

10 avril. Sous la raison sociale **Société de fromagerie ou de laiterie du Bourgeois** il a été fondé une association dont le siège est au Bourgeois, commune de Carrouge, et qui a pour but la mise en commun du lait des vaches des sociétaires, pour sa fabrication en fromage, beurre, etc., ou pour sa vente en nature à un tiers (ce tiers pourra être membre de la société). La société a été fondée le 3 février 1875. Les règlements actuels datent du 9 avril 1875. La durée de la société est illimitée. Pour être admis à titre de membre propriétaire, la demande devra être faite au comité et l'assemblée générale statuera sur la demande à la majorité absolue des sociétaires. Il devra être passé acte authentique de chaque nouvelle admission. Tout sociétaire qui voudra se retirer volontairement de la société devra payer à la société de un à cinquante francs à titre d'indemnité, la société décidera sur ce point. Les apports des sociétaires consistent en bâtiment et places indivis, qu'ils ont construits et possèdent en indivision au Bourgeois, ainsi qu'en meubles et ustensiles servant à la manipulation du lait, le tout taxé cinq mille francs. L'assemblée générale des sociétaires constitue la première autorité de la société; elle a en outre pour son administration et sa direction un comité de deux membres; savoir: un président et un secrétaire-caissier, nommés pour une année à la majorité absolue des suffrages. Ils sont rééligibles. Le comité représente et signe au nom de la société. Les profits et les pertes se partagent par égales portions entre les membres effectifs. — Le président du comité est Jean Siméon Chappuis, au Bourgeois rière Carrouge. — Le secrétaire du comité est Emile Chappuis, au dit Bourgeois.

10 avril. Sous la raison sociale **Laiterie de et à Carrouge** il a été fondé une association dont le siège est à Carrouge, et qui a pour but la mise en commun du lait des vaches pour sa fabrication en fromage, beurre etc. ou pour sa vente en nature. La société a été fondée le 30 décembre 1881 et ses règlements sont en date du 6 avril 1883. La durée de la société est illimitée. Toute personne peut faire partie de la société moyennant l'agrément de la majorité des membres et une finance d'entrée fixée par l'assemblée générale. Elle pourra s'en retirer moyennant une finance de 12 francs. Le fonds social est fixé à la somme de **fr. 5000** et représente, pour chaque membre, un apport social de 102 francs. — L'association est administrée par un président, un secrétaire et un caissier, nommés pour une année et rééligibles; les deux premiers ont la signature de la société et la représentent vis-à-vis des membres. Les profits après prélèvement des dépenses sont répartis par égales portions entre tous les membres fondateurs. — Le président de la société est J^e L^e Goël, à Carrouge. — Le secrétaire de la société est D^e Pouly, à Carrouge.

10 avril. Le chef de la maison **A^e Bron**, à Oron-le-Châtel, est Auguste Bron, de Lutry et Epesses, domicilié au dit Oron-le-Châtel. Genre de commerce: Houille et chaux.

10 avril. Sous la raison sociale **Société de laiterie de Chésalles** il a été fondé une association dont le siège est à Chésalles, et qui a pour but la vente en commun du lait des vaches des sociétaires et, le cas échéant, la fabrication en fromage. La société a été fondée le 10 mars 1883, ses règlements datent du 17 mars 1883. La durée de la société est illimitée. La dite société peut recevoir de nouveaux sociétaires, à cet effet ces derniers auront à payer une somme qui sera fixée par l'assemblée générale, et outre cette somme spéciale ils participeront au paiement de toutes les dépenses de la société. Tout sociétaire qui quitte la société pour une cause quelconque, abandonne par le fait tous ses droits à l'avoir de la société, moyennant la somme de cinq francs qui lui est restituée par la société. Les apports des sociétaires consistent en un bâtiment, meubles et ustensiles possédés en commun et servant à l'exploitation de la société. La société est dirigée par l'assemblée générale des sociétaires et par un comité composé de cinq membres. Le président en fonctions est institué fondé de pouvoirs de la société. Les bénéfices de l'association ainsi que les pertes se répartissent par égales portions entre les sociétaires. Le président du comité est Dutoit-Visinand, à Chésalles. Le secrétaire du comité est D^e Maillard, à Chésalles.

10 avril. Sous la dénomination de **Société militaire des Amis de la Montagne** il existe, à Oron-la-Ville, une société ayant pour but la perfection dans le tir à la carabine. Les statuts de la société ont été établis le vingt-deux août 1852. — Pour être membre de la société et avoir part à ses droits, il faut: être citoyen suisse; être âgé de 16 ans révolus;

jouir de ses droits civiques; avoir payé la finance d'entrée de 30 fr. et les contributions annuelles qui seront décidées par l'assemblée générale. La société est administrée par un comité composé de 9 membres, nommés par l'assemblée générale au scrutin de liste et à la majorité relative, pour le terme de quatre ans. La convocation de l'assemblée et des tiers a eu lieu jusqu'à maintenant par cartes adressées à chaque sociétaire. La société est représentée vis-à-vis des tiers par son président et son secrétaire; ils ont aussi la signature au nom de la société. La société n'est responsable que pour les biens qu'elle possède. — Le président du comité est F. Mellet, receveur à Oron-la-Ville. — Le secrétaire du comité est D^r Mayor, à Oron-le-Château.

Kanton Wallis — Canton du Valais — Cantone del Vallese

Bureau de St-Maurice.

1883. 12 avril. Le chef de la maison **Maurice Morand Duchesne**, à Martigny-Ville, est Maurice Morand Duchesne, de Martigny et y domicilié. Genre de commerce: Tannerie et corroierie. Bureau: A son domicile.

12 avril. Le chef de la maison **Pierre Bianchetti**, à Martigny-Bourg, est Pierre Bianchetti, de Martigny-Bourg et y domicilié. Genre de commerce: Quincaillerie, articles de ménage et d'éclairage, anthracite. Bureau: A son domicile. — Cette maison a été fondée avant le 1^{er} janvier 1883.

12 avril. Le chef de la maison **Bianchetti Jos.**, à Martigny-Bourg, est Joseph Bianchetti, de Martigny-Bourg et y domicilié. Cette maison a commencé avant le 1^{er} janvier 1883. Genre de commerce: Représentation commerciale, dépôt de la dynamite Nobel, d'Isleten, mèches à mines, outillages pour mines et carrières, vins en gros.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

District de Boudry.

1883. 29 mars. Le chef de la maison **Auguste Lambert & fils**, à St-Aubin, est, depuis une époque antérieure au 1^{er} janvier 1883, Auguste Lambert, de Gorgier, domicilié à St-Aubin. Genre de commerce: Fabrique de fournitures d'horlogerie.

District de Neuchâtel.

Rectification. Dans l'inscription de la maison **Kohler & Loup**, n° 300 du district de Neuchâtel, publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 22 mai, n° 74, page 596, il faut lire **Philibert Loup-Jeanfavre**, et non Jeanfavre.

Bureau du registre du commerce de Neuchâtel.

District du Val-de-Ruz.

25 mars. Sous la raison sociale **Société de la fromagerie de Fontaines** il a été fondé, à Fontaines, une société anonyme en vue de l'exploitation dans cette localité de l'industrie du fromage. — La société est conclue pour un temps indéterminé à partir du 20 novembre 1880. — La société ne possède aucun fonds social, elle se borne à mettre en commun, manipuler, convertir en beurre, fromage, etc., le lait fourni par les sociétaires et à vendre ces produits en commun; les locaux et ustensiles utilisés par elle lui sont loués par un tiers. — Les convocations de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires après invitation par carte remise 24 heures à l'avance. Quant aux publications, les statuts n'en font pas mention. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par le président et le secrétaire de son comité; ceux-ci obligent la société par leur signature collective. Le président du comité est Numa Challandes de Fontaines, y domicilié, et le secrétaire Gustave Zehr, originaire bernois, domicilié à Fontaines. Bureaux: A Fontaines, chez le président.

District du Val-de-Travers.

29 mars. Le chef de la maison **Justin Vuillemin**, à Môtiers, est Jâmes Vuillemin, du Locle, domicilié à Môtiers. Genre de commerce: Fabricant d'outils d'horlogerie. Comptoir: Grand'Rue.

Remarque. Plusieurs erreurs typographiques s'étant glissées dans l'inscription suivante, parue dans le n° 79 de la Feuille, nous la publions une seconde fois. *La Rédaction.*

29 mars. Louis Alfred Pernod, de Couvet, y domicilié, Dame Lucie née Keppler, veuve de Fritz Pernod, de Couvet, domiciliée à Constance (Grand-Duché de Bade), Dame Louise Sachs née Pernod, de Baden-Baden (Grand-Duché de Bade), domiciliée à Constance, ont constitué à Couvet, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, sous la raison sociale **Pernod fils**, une société en commandite, dans laquelle Louis Alfred Pernod est associé indéfiniment responsable. Dame Lucie Pernod et ses enfants mineurs sont associés commanditaires pour une commandite de quatre cent mille francs et Dame Louise Sachs née Pernod pour une commandite de cent mille francs. Genre de commerce: Fabrique d'absinthe, située à Pontarlier. Bureaux: Rue de la Promenade, n° 9, à Couvet.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1883. 14 avril. *Supplément à l'inscription n° 24 du 8 janvier.* MM. **Deerue & Pallard**, agents de change, à Genève (voir feuille officielle II, du 17 janvier), sont aussi agents pour le canton de Genève de la Compagnie d'assurances contre les risques de transports **La Neuchâteloise**, ayant son siège à Neuchâtel (Suisse) et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 15 juillet 1870.

14 avril. Le chef de la maison **T. Henry**, à Genève, est Jean Marie Antoine dit Tony Henry, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Agent d'affaires, agent général pour le canton de Genève: 1° de la Compagnie d'assurances contre l'incendie **La France**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 4 janvier 1850; 2° de la Compagnie d'assurances sur la vie **La France**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du 24 décembre 1880. Bureaux: 1, Rue des Moulins.

14 avril. Le chef de la maison **E. Marziano**, à Genève, est Eugène Pierre Claude Marziano de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Agent d'affaires. Agent pour le canton de Genève: 1° de la Compagnie d'assurances contre l'incendie **la Foncière**, ayant son siège à Paris, autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 19 juin 1875; 2° de la Compagnie d'assurances sur la vie, **la Foncière**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du 7 décembre 1880; 3° de la Compagnie d'assurances **la Foncière**, branche maritime (transports et accidents), ayant son siège à Paris, autorisée par arrêté du 8 juillet 1881. Bureaux: 2, Place du Port.

14 avril. Le chef de la maison **G. Chapuis**, à Genève, est Georges Joseph Chapuis, de Genève, domicilié aux Eaux-Vives. Genre de commerce: Agent d'affaires. Agent pour le canton de Genève: 1° de la Compagnie d'assurances contre l'incendie **la Nation**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 30 juin 1876; 2° de la Compagnie d'assurances contre le bris des glaces **la Parisienne**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du 11 juillet 1876. Bureaux: 4, Croix d'or.

14 avril. Le chef de la maison **M. Berthoud**, à Genève, est Marc Henri Berthoud, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Agent général pour le canton de Genève, de la Compagnie d'assurances sur la vie **la Suisse**, ayant son siège à Lausanne et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève, du 22 février 1849. Bureaux: 2, Rue Petitot.

14 avril. Madame Victoire Philippe, femme divorcée de Henri Lamon, de Genève, et Mademoiselle Jeanne Philippe, de Fernex (Ain, France), toutes deux domiciliées à Genève, y ont constitué, sous la raison sociale **Soeurs Philippe**, une société en nom collectif, commencée le 1^{er} janvier 1883. Genre de commerce: Tabacs et cigares. Magasin: 12, Corratierie.

14 avril. Sous la raison sociale **Société anonyme de l'Immeuble des amis de l'Instruction** il a été fondé, antérieurement au 31 décembre 1882, une société anonyme dont le siège est à Genève et ayant pour objet: 1° l'achat d'un terrain situé à Genève, Rue du Conservatoire; 2° la construction d'une maison sur le dit terrain et son exploitation au moyen de location; 3° la vente du dit immeuble lors de la dissolution de la société. — La société a été conclue pour trente années à partir du 14 janvier 1875. — Le capital social est actuellement de **144,400 francs**, divisé en 1444 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées. — Il peut être augmenté. Les actions sont nominatives. — Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par des avis insérés au moins deux fois dans la Feuille d'avis officielle et dans deux autres journaux du canton huit jours à l'avance. La société est administrée par un conseil d'administration de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour une période de trois ans. Vis-à-vis des tiers la société est représentée valablement par le président ou par l'un des membres du conseil d'administration spécialement délégué et porteur d'un extrait de registres en bonne forme, ou encore par la majorité des membres du dit conseil. — Les membres actuels du conseil d'administration sont MM. Henri Lienne, John Senglet, Alexis Navazza, John William Le Grand Roy, Marc Campiche, tous cinq domiciliés à Genève. Bureaux: 4, Rue Bartholony.

16 avril. Le chef de la maison **Ch^r Kugler-Deleiderrier**, à la Coulouvrenière (Plainpalais), est Henri Jean Charles Kugler allié Deleiderrier, de Genève, domicilié à la Coulouvrenière. Genre de commerce: Fonderie de cuivre. Ateliers: Usine à la Coulouvrenière, 12 (bis).

16 avril. Le chef de la maison **Emⁱ Guillaumet**, à Genève, est Emmanuel Guillaumet, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Comptoir spécial de renseignements, dit office commercial suisse, fondé en 1870. Bureaux: 4, Rue du Marché.

16 avril. *Supplément à l'inscription n° 126 du 18 janvier.* Monsieur **Richard Pictet**, banquier à Genève (voir Feuille officielle II, du 30 janvier), est aussi agent pour le canton de Genève de la Compagnie d'assurances sur la vie **La Nationale**, ayant son siège à Paris et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 8 février 1850.

16 avril. Par jugement du 14 avril 1883, le Tribunal de commerce de Genève a déclaré en état de faillite, dès le 12 du même mois, le Sieur **Jean Dubouchet père**, boucher, domicilié à Versoix.

16 avril. Le chef de la maison **H. Châtelain**, à Genève, est Jules Henri Châtelain, de Neuchâtel, domicilié à Genève. Agent pour le canton de Genève de **l'Equitable des Etats-Unis**, Compagnie d'assurances sur la vie, ayant son siège à New-York et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 14 mars 1879.